

#### AXIOME PROVENCE EXPERTISE

130 avenue de l'Aulanière Z.I. de Courtine Chaternay

84000 AVIGNON

Tél: 04 90 85 38 11

Ass INITIATIVE PIM

Chez Lycée des Calanques 89 Traverse Parangon 13008 MARSEILLE

## **COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

## Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Ass INITIATIVE PIM** relatifs à l'exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 829 167 euros

Chiffre d'affaires : -1 689 euros

**Résultat net comptable :** -10 201 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à AVIGNON Le 23/09/2020

Signature

Etats financiers au 31/12/2019

Bilan

## **Bilan Actif**

			31/12/2018		
	Etat exprimé en <b>euros</b>	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	IMMOBILIS ATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Concessions brevets droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes	5 000	14	4 986	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILIS ATIONS CORPORELLES  Terrains Constructions Installations techniques,mat. et outillage indus. Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations en cours Avances et acomptes	2 647	186	2 460	
ACT	IMMOBILIS ATIONS FINANCIERES (2) Participations évaluées selon mise en équival. Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	7 647	200	7 447	
RCULANT	STOCKS ET EN-COURS  Matières premières, approvisionnements En-cours de production de biens En-cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
ACTIF CI	CREANCES (3) Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	5 900 507 557		5 900 507 557	13 370 419 955
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DIS PONIBILITES	182 489		182 489	256 980
ION	Charges constatées d'avance	125 775		125 775	53 390
S DE	TOTAL (II)	821 721		821 721	743 695
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III ) Primes de remboursement des obligations ( IV ) Ecarts de conversion actif ( V )				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	829 367	200	829 167	743 695

<sup>(1)</sup> dont droit au bail

#### ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

<sup>(2)</sup> dont à moins d'un an

<sup>(3)</sup> dont à plus d'un an 248 800

4

## Bilan Passif Etat exprimé en e

	Bilan Passif	24 /4 2 /2 0 4 0	
	Etat exprimé en <b>euros</b>	31/12/2019	31/12/2018
	Fonds propres  Fonds associatifs sans droit de reprise  Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau	(844)	(3 520)
	Résultat de l'exercice	(10 201)	2 676
tifs	Total des fonds propres	(11 045)	(844)
cia	Autres fonds associatifs	(== 0.57)	
Fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise  - Apports  - Legs et donations  - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
ŀ	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	(11 045)	(844)
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	7 912	2 745
Pr	Total des provisions	7 912	2 745
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés	262 362	665 978
F	Total des fonds dédiés	262 362	665 978
DETTES (1)	DEITES FINANCIERES  Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DEITES D'EXPLOITATION</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés	610	10 924
	Dettes fiscales et sociales	18 245	11 501
	DEITES DIVERSES  Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	128 390	53 390
	Produits constatés d'avance	422 693	
	Tioduits constates d'avance	422 093	
	Total des dettes	569 938	75 815
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	829 167	743 695
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes  (1) Dont à moins d'un an  (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	(10 201,44) 457 141	2 676,19 75 815
	AGEMENTS DONNES		

## Détail de l' Actif

	Etat exprimé en <b>euros</b>		12 mois	01/01/2018 12 31/12/2018 mois	Variations %
TOTAL II - A	actif Immobilisé NET	7 446,50	0,90		7 446,50
Concessions	s brevets et droits similaires	4 986,11	0,60		4 986,11
205300 280530	SITE INTERNET AMORT. SITE INTERNET	5 000,00 (13,89)	0,60		5 000,00 (13,89)
Autres imm	obilisations corporelles	2 460,39	0,30		2 460,39
218300 281830	MATERIEL BUREAU/INFORMATIQUE AMORT MATERIEL BUREAU INFORMA	2 646,52 (186,13)	0,32 -0,02		2 646,52 (186,13)
TOTAL III - A	Actif Circulant NET	821 720,84	99,10	743 694,73 100,00	<b>78 026,11</b> 10,49
Créances cli	ients, usagers et comptes rattachés	5 900,00	0,71	13 370,00 1,80	(7 470,00) -55,87
041D	Collectif clients débiteurs	5 900,00	0,71	13 370,00 1,80	(7 470,00) -55,87
Autres créai	nces	507 557,01	61,21	419 955,00 56,47	87 602,01 20,86
441110 441140 467001 468700	SUBV. A REC. AGENCE DE L'EAU SUBV. A REC. FFEM COGITO DEBITEUR DIV.CONVENTI° CEPF/ZEM FONDATION PRIVEE MAVA	41 943,00 311 000,00 154 614,01	5,06 37,51 18,65	41 943,00 5.64 311 000,00 41.82 67 012,00 9.01	154 614,01 (67 012,00) - <sup>100,00</sup>
Disponibilit	és	182 488,56	22,01	<b>256 979,73</b> 34,55	(74 491,17) -28,99
512100 512200 512300 512400 512500	CREDIT MUT COMPTE PRINCIPAL N°20 CREDIT MUT LIVRET N°20532603 CREDIT MUT MAVA N°20532604 CREDIT MUT FFEM N°20532605 CREDIT MUTUEL GD N°20532606	96 599,55 16,58 57 731,26 28 141,17	6,96 3,39	6 943,04 0,93 725,29 0,10 149 311,40 20,08 100 000,00 13,45	89 656,51 N/S (708,71) -97,71 (149 311,40) -100,00 (42 268,74) -42,27 28 141,17
Charges con	istatées d'avance	125 775,27	15,17	53 390,00 7,18	72 385,27 135,58
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	125 775,27	15,17	53 390,00 7,18	72 385,27 <i>135,58</i>
TOTAL DU I	BILAN ACTIF	829 167,34	100,00	743 694,73 100,00	85 472,61 11,49

## Détail du Passif

Etat expr	rimé en <b>euros</b>	21/12/2010	12 mois		12 mois	Variations	%
Total des fonds associatifs		(11 045,12)	-1,33	(843,68)	-0,11	(10 201,44)	N/S
Total des fonds propres		(11 045,12)	-1,33	(843,68)	-0,11	(10 201,44)	N/S
Report à nouveau		(843,68)	-0,10	(3 519,87)	-0,47	2 676,19	76,03
119000 REPORT A N	OUVEAU (SOLDE DEBITE	(843,68)	-0,10	(3 519,87)	-0,47	2 676,19	76,03
Excédent ou déficit de l'exerc	rice	(10 201,44)	-1,23	2 676,19	0,36	(12 877,63)	-481,19
Total des autres fonds associa	atifs						
TOTAL III - Total des Provision	ons	7 912,00	0,95	2 745,49	0,37	5 166,51	188,18
Provisions pour risques		7 912,00	0,95	2 745,49	0,37	5 166,51	188,18
	POUR RISQUES IR RISQUE S/SUBVENTIONS	7 912,00	0,95	2 745,49	0,37	(2 745,49) · 7 912,00	-100,00
Total des fonds reportés et déc	diés	262 362,31	31,64	665 978,35	89,55	(403 616,04)	-60,60
Fonds dédiés sur subventions	d'exploitation	262 362,31	31,64	665 978,35	89,55	(403 616,04)	-60,60
	ES FONDATION MAVA	58 511,00	7,06	220 065,75	29,59	(161 554,75)	-73,41
	ES AERMC AGENCE DE L' ES AFB BIODIVERSITE			34 233,56 1 127,60	4,60 0,15	(34 233,56) · (1 127,60) ·	-100,00
	ES FFEM COGITO	156 411,31	18,86	404 985,01	54,46	(248 573,70)	-61,38
194060 FONDS DEDII				5 566,43	0,75	(5 566,43)	-100,00
194070 FONDS DEDII	ES CEPF ZEMBRA HOUARIA	47 440,00	5,72			47 440,00	
TOTAL IV - Total des dettes		569 938,15	68,74	75 814,57	10,19	494 123,58	651,75
TOTAL IV - Total des dettes  Dettes fournisseurs et compte	es rattachés	569 938,15 609,84	0,07	75 814,57 10 923,87	10,19	494 123,58 (10 314,03)	
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn	es rattachés hisseurs créditeurs ES NON PARVENUES	•				,	<b>-94,42</b> -95,02
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn	risseurs créditeurs	<b>609,84</b> 309,84	<b>0,07</b> 0,04	<b>10 923,87</b> 6 223,87	1,47 0,84	(10 314,03) (5 914,03)	-94,42 -95,02 -93,62
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales	risseurs créditeurs	<b>609,84</b> 309,84 300,00	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21	10 923,87 6 223,87 4 700,00	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00)	-94,42 -95,02 -93,62 58,65
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales 421000 REMUNER.DU 421001 REMUNER.DU	uisseurs créditeurs ES NON PARVENUES  UES TANKOVIC EVA OUES MATHIEU THEVENET	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70	1,47 0,84 0,63	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72)	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales 421000 REMUNER.DU 421001 REMUNER.DU 428002 TANKOVIC E	UES TANKOVIC EVA	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales 421000 REMUNER.DI 421001 REMUNER. DI 428002 TANKOVIC E 428005 NOTES DE FR	uisseurs créditeurs ES NON PARVENUES  UES TANKOVIC EVA OUES MATHIEU THEVENET	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales 421000 REMUNER.DU 421001 REMUNER. DU 428002 TANKOVIC E 428005 NOTES DE FR	UES T ANKOVIC EVA DUES MATHIEU THEVENET EVA RAIS DUES BEN HAJ SAMI	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales 421000 REMUNER.DI 421001 REMUNER. DI 428002 TANKOVIC E 428005 NOTES DE FR 428200 DETTE PROV 431000 URSSAF 437020 AG2R RETRA	UES TANKOVIC EVA OUES MATHIEU THEVENET EVA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER  LITE ET PREVOYANCE	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00 3 134,58	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29 0,38	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales 421000 REMUNER.DI 421001 REMUNER. DI 428002 TANKOVIC E 428005 NOTES DE FR 428200 DETTE PROV 431000 URSSAF 437020 AG2R RETRA 437080 AUTRES ORG	UES TANKOVIC EVA UUES MATHIEU THEVENET EVA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER LITE ET PREVOYANCE GANISMES SOCIAUX	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90 45,90	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07 0,01	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68 4,28	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07 9,32
Dettes fournisseurs et compte  040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales  421000 REMUNER.DI 421001 REMUNER. DI 428002 TANKOVIC E 428005 NOTES DE FR 428200 DETTE PROV 431000 URSSAF 437020 AG2R RETRA 437080 AUTRES ORG 437100 AG2R RETRA	UES TANKOVIC EVA UUES MATHIEU THEVENET EVA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER LITE ET PREVOYANCE GANISMES SOCIAUX	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00 3 134,58	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29 0,38	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07 9,32 -100,00
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales 421000 REMUNER.DI 421001 REMUNER. DI 428002 TANKOVIC E 428005 NOTES DE FR 428200 DETTE PROV 431000 URSSAF 437020 AG2R RETRA 437080 AUTRES ORG 437100 AG2R RETRA 438200 CH. SOCIALE 442100 ETAT PRELE	UES TANKOVIC EVA DUES MATHIEU THEVENET EVA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER LITE ET PREVOYANCE GANISMES SOCIAUX LITE ARRCO S S/CONGES A PAYER EVEMENT A LA SOURCE	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00 3 134,58 50,18 2 024,11 282,00	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29 0,38 0,01 0,24 0,03	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90 45,90 1 193,57 851,50	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07 0,01 0,16 0,11	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68 4,28 (1 193,57) 1 172,61 282,00	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07 9,32 -100,00 137,71
Dettes fournisseurs et compte 040C Collectif fourn 408100 FRS FACTURI  Dettes fiscales et sociales 421000 REMUNER.DI 421001 REMUNER. DI 428002 TANKOVIC E 428005 NOTES DE FR 428200 DETTE PROV 431000 URSSAF 437020 AG2R RETRA 437080 AUTRES ORG 437100 AG2R RETRA 438200 CH. SOCIALE	UES TANKOVIC EVA DUES MATHIEU THEVENET EVA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER LITE ET PREVOYANCE GANISMES SOCIAUX LITE ARRCO S S/CONGES A PAYER EVEMENT A LA SOURCE	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00 3 134,58 50,18 2 024,11	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29 0,38 0,01 0,24	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90 45,90 1 193,57	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07 0,01 0,16	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68 4,28 (1 193,57) 1 172,61	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07 9,32 -100,00
Dettes fournisseurs et compte           040C         Collectif fourn           408100         FRS FACT URI           Dettes fiscales et sociales           421000         REMUNER. DO           421001         REMUNER. DO           428002         TANKOVIC E           428005         NOT ES DE FR           428200         DETTE PROV           431000         URSSAF           437020         AG2R RETRA           437100         AG2R RETRA           438200         CH. SOCIALE           442100         ET AT PRELE           448630         FORMATION	UES TANKOVIC EVA UES MATHIEU THEVENET VA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER UITE ET PREVOYANCE GANISMES SOCIAUX UITE ARRCO S S/CONGES A PAYER EVEMENT A LA SOURCE CONTINUE	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00 3 134,58 50,18 2 024,11 282,00 1 130,22	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29 0,38 0,01 0,24 0,03 0,14	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90 45,90 1 193,57 851,50 1 033,54	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07 0,01 0,16 0,11 0,14	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68 4,28 (1 193,57) 1 172,61 282,00 96,68	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07 9,32 -100,00 137,71 9,35
Dettes fournisseurs et compte           040C         Collectif fourn           408100         FRS FACT URI           Dettes fiscales et sociales           421000         REMUNER. DO           421001         REMUNER. DO           428002         TANKOVIC E           428005         NOT ES DE FR           428200         DETTE PROV           431000         URSSAF           437020         AG2R RETRA           437100         AG2R RETRA           438200         CH. SOCIALE           442100         ET AT PRELE           448630         FORMATION           Autres dettes           467100         PARTENAIRE	UES TANKOVIC EVA UES MATHIEU THEVENET VA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER UITE ET PREVOYANCE GANISMES SOCIAUX UITE ARRCO S S/CONGES A PAYER EVEMENT A LA SOURCE CONTINUE	609,84 309,84 300,00  18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00 3 134,58 50,18 2 024,11 282,00 1 130,22  128 390,47 10 340,20	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29 0,38 0,01 0,24 0,03 0,14 15,48 1,25	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90 45,90 1 193,57 851,50 1 033,54 53 390,00 39 770,00	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07 0,01 0,16 0,11 0,14	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68 4,28 (1 193,57) 1 172,61 282,00 96,68 75 000,47 (29 429,80)	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07 9,32 -100,00 137,71 9,35 140,48 -74,00
Dettes fournisseurs et compte           040C         Collectif fourn           408100         FRS FACTURI           Dettes fiscales et sociales           421000         REMUNER. DO           421001         REMUNER. DO           428002         TANKOVIC E           428005         NOT ES DE FR           428200         DETTE PROV           431000         URSSAF           437020         AG2R RETRA           437100         AG2R RETRA           438200         CH. SOCIALE           442100         ET AT PRELE           448630         FORMATION           Autres dettes           467100         PARTENAIRE           467110         PARTENAIRE	UES TANKOVIC EVA UES MATHIEU THEVENET VA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER UITE ET PREVOYANCE GANISMES SOCIAUX UITE ARRCO S S/CONGES A PAYER EVEMENT A LA SOURCE CONTINUE	609,84 309,84 300,00 18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00 3 134,58 50,18 2 024,11 282,00 1 130,22	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29 0,38 0,01 0,24 0,03 0,14	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90 45,90 1 193,57 851,50 1 033,54	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07 0,01 0,16 0,11 0,14	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68 4,28 (1 193,57) 1 172,61 282,00 96,68	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07 9,32 -100,00 137,71 9,35 140,48 -74,00
Dettes fournisseurs et compte           040C         Collectif fourn           408100         FRS FACT URI           Dettes fiscales et sociales           421000         REMUNER. DO           421001         REMUNER. DO           428002         TANKOVIC E           428005         NOT ES DE FR           428200         DETTE PROV           431000         URSSAF           437020         AG2R RETRA           437100         AG2R RETRA           438200         CH. SOCIALE           442100         ET AT PRELE           448630         FORMATION           Autres dettes           467100         PARTENAIRE           467110         PARTENAIRE	UES TANKOVIC EVA UES MATHIEU THEVENET VA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER  LITE ET PREVOYANCE GANISMES SOCIAUX LITE ARRCO S S/CONGES A PAYER EVEMENT A LA SOURCE CONTINUE  E SS TRAITANT UNIV.CAG E SS TRAITANT UNIV.CAT	609,84 309,84 300,00  18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00 3 134,58 50,18 2 024,11 282,00 1 130,22  128 390,47 10 340,20 52 300,00	0,07 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29 0,38 0,01 0,24 0,03 0,14 15,48 1,25 6,31 7,93	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90 45,90 1 193,57 851,50 1 033,54 53 390,00 39 770,00	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07 0,01 0,16 0,11 0,14	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68 4,28 (1 193,57) 1 172,61 282,00 96,68 75 000,47 (29 429,80) 38 680,00	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07 9,32 -100,00 137,71 9,35 140,48 -74,00
Dettes fournisseurs et compte           040C         Collectif fourn           408100         FRS FACTURI           Dettes fiscales et sociales           421000         REMUNER. DI           421001         REMUNER. DI           428002         TANKOVIC E           428005         NOTES DE FR           428200         DETTE PROV           431000         URSSAF           437020         AG2R RETRA           437100         AG2R RETRA           438200         CH. SOCIALE           442100         ETAT PRELE           448630         FORMATION           Autres dettes           467100         PARTENAIRE           467110         PARTENAIRE           467120         PARTENAIRE	UES TANKOVIC EVA DUES MATHIEU THEVENET EVA RAIS DUES BEN HAJ SAMI V. P/CONGES A PAYER LITE ET PREVOYANCE GANISMES SOCIAUX LITE ARRCO S S/CONGES A PAYER EVEMENT A LA SOURCE CONTINUE  E SS TRAITANT UNIV.CAG E SS TRAITANT UNIV.CAT E SS TRAITANT ASPEN/CE	609,84 309,84 300,00  18 245,33 1 780,78 2 201,72 325,00 480,80 4 415,94 2 420,00 3 134,58 50,18 2 024,11 282,00 1 130,22  128 390,47 10 340,20 52 300,00 65 750,27	0,07 0,04 0,04 0,04 2,20 0,21 0,27 0,04 0,06 0,53 0,29 0,38 0,01 0,24 0,03 0,14 15,48 1,25 6,31 7,93	10 923,87 6 223,87 4 700,00 11 500,70 1 504,53 2 330,44 1 769,32 2 223,00 548,90 45,90 1 193,57 851,50 1 033,54 53 390,00 39 770,00	1,47 0,84 0,63 1,55 0,20 0,31 0,24 0,30 0,07 0,01 0,16 0,11 0,14	(10 314,03) (5 914,03) (4 400,00) 6 744,63 276,25 (128,72) 325,00 480,80 2 646,62 197,00 2 585,68 4,28 (1 193,57) 1 172,61 282,00 96,68 75 000,47 (29 429,80) 38 680,00 65 750,27	-94,42 -95,02 -93,62 58,65 18,36 -5,52 149,58 8,86 471,07 9,32 -100,00 137,71 9,35 140,48 -74,00

Etats financiers au 31/12/2019

# Compte de résultat

## Compte de Résultat

	Etat exprimé en euros	31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués Prestations de services Productions stockée	(1 689)	7 000
EXPLO]	Production immobilisée Subventions d'exploitation Dons	11 326	431 000
TTS D'	Cotisations Legs et donations	2 585	470
PRODU	Autres produits de gestion courante Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits Total des produits d'exploitation	4 2 745 (200 159) (185 188)	438 471
	Achats	(185 188)	438 4/1
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Rémunération du personnel Charges sociales Subventions accordées par l'association	131 134 1 130 65 737 22 510	107 208 1 034 59 026 22 240
CHARGE	Dotation aux amortissements et dépréciations Dotation aux provisions Autres charges Total des charges d'exploitation	200 7 912 9 <b>228 631</b>	2 745 2 192 255
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(413 819)	246 216
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Intérets et produits financiers  Dotation aux amortissements et aux dépréciations	2	3
Charges financières	Intérets et charges financières  2 - RESULTAT FINANCIER	2	3
Cha	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)	(413 817)	246 220
	Produits exceptionnels Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Impôts sur les sociétés  (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs  (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	665 978 262 362	168 136 411 679
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	480 792 490 994	606 610 603 934
	EXCEDENT ou DEFICIT	(10 201)	2 676
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		143 117 132 400 10 717
EVALUATION VOLONTA	CHARGES Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		<b>143 117</b> 143 117

## Détail du compte de résultat

	Etat exprimé en <b>euros</b>	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
Total des produ	nits de fonctionnement	(185 188)	100,00	438 471	100,00	(623 659)	-142,23
Prestations de	services	(1 689)	0,91	7 000	1,60	(8 689)	-124,13
706000 708100	PRESTAT° MAPAMA/NOISETTE/ETC REFACTURATION DIVERSES	(2 689) 1 000	1,45 -0,54	7 000	1,60	(9 689) 1 000	-138,42
Subventions	l'exploitation	11 326	-6,12	431 000	98,30	(419 674)	-97,37
741140 741150 741160 741170	SUBVENTION FFEM COGITO SUBVENTION MTECO MINIST.TRANSIT SUBVENTION AFB AGENCE FRANCAISE SUBVENTION MTE 2019	11 326	-6,12	411 000 10 000 10 000	93,73 2,28 2,28	(411 000) (10 000) (10 000) 11 326	-100,00 -100,00 -100,00
Cotisations		2 585	-1,40	470	0,11	2 115	449,95
756200	COTISATIONS ADHERENTS	2 585	-1,40	470	0,11	2 115	449,95
Autres produi	ts de gestion courante	4		1		2	173,94
758000	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	4		1		2	173,94
Reprises sur a	nmts, dép, prov et transferts de charges	2 745	-1,48			2 745	
781500	REPRISE PROVISIONS S/RISQUES	2 745	-1,48			2 745	
Autres produi	ts	(200 159)	108,08			(200 159)	
755001	CONTRIBUT° FINANCIERE FONDATIO	(83 253)	44,96			(83 253)	
755002 755003	CONTRIBUT °FINANCIERE CEPF/ZEMB CONTRIBUT °FINANCIERE FFEM COGIT	88 594 (205 500)	-47,84 110,97			88 594 (205 500)	
		· · · · ·				· ·	
Total des charg	ges de fonctionnement	228 631	-123,4	192 255	43,85	36 376	18,92
Autres achats	et charges externes	131 134	-70,81	107 208	24,45	23 926	22,32
606300 606400 606500 613200	ACHATS AUTRES PETITS EQUIPEMENT FOURNITURES ADMINISTRATIVES PETITS EQUIPEMENTS BUREAUTIQUE LOYER SEPTENTRION LYCEE CALANQ	106 247 1 050 1 650	-0,06 -0,13 -0,57 -0,89	291	0,07	(184) 247 1 050 1 650	-63,38
613500 615100 616100 617000	LOCATIONS VEHICULES MISSIONS ENTRET. MAT.BUREAU BDD MEDLSW AXA - ASSU. RCE PRESTATAIRES SOUS TRAITANCE S/PROJETS	1 688 214 73 604	-0,91 -0,12 -39,75	9 480 55 530	2,16 12,66	1 688 (9 480) 214 18 074	-100,00 32,55
618100 622000 622600 623000	DOCUMENT ATIONS HONORAIRES EXPERTS MISSIONS HONORAIRES COMPT ABLES PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELAT	23 13 497 3 650 277	-0,01 -7,29 -1,97 -0,15	19 412 3 754 1 334	4,43 0,86 0,30	23 (5 914) (104) (1 057)	-30,47 -2,77 -79,20
625100 625140 625150 625700	FRAIS MISSIONS DEPLACEMENTS FRAIS DEPLAC/HOTELS FRAIS DEPL./TRAINS - BUS RECEPTIONS	12 279 6 475 10 955 4 367	-6,63 -3,50 -5,92 -2,36	9 889 1 395 5 760	2,26 0,32 1,31	2 390 5 080 5 195 4 367	24,17 364,06 90,19
626420 627000 628200	FRAIS MOBILE FREE SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE COTISATIONS DIVERSES	514 517 20	-0,28 -0,28 -0,01	363	0,08	514 154 20	42,29
Impôts, taxes,	versements assimilés	1 130	-0,61	1 034	0,24	97	9,35
633300	FORMATION PROFESSIONNELLE	1 130	-0,61	1 034	0,24	97	9,35
Rémunération	n du personnel	65 737	-35,50	59 026	13,46	6 711	11,37
641100 641200	REMUNERATIONS BRUTES CONGES PAYES	63 090 2 647	-34,07 -1,43	57 379 1 648	13,09 0,38	5 712 999	9,95 60,62
Charges socia	les	22 510	-12,16	22 240	5,07	270	1,21
645100 645200	COTIS. URSSAF COTIS PREVOYANCE + MUTUELLE	15 844 681	-8,56 -0,37	14 326	3,27	1 518 681	10,60

## Détail du compte de résultat

Etat exprimé en <b>euros</b>	01/01/2019 12 31/12/2019 mois	01/01/2018 12 31/12/2018 mois	Variations	%
645310 COTIS. RETRAITE 645400 COTIS. POLE EMPLOI 645800 COTIS PARIT ARISME 645810 CHARGES SOCIALES /CP 647500 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	4 372 -2,36 50 -0,03 1 173 -0,63 390 -0,21	4 683 1,07 2 412 0,55 46 0,01 773 0,18	(311) (2 412) 4 400 390	-6,65 -100,00 9,32 51,73
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	200 -0,11		200	
681110 DOT AT IONS AMORT. IMMOBILIS INCO 681120 DOT AT IONS AMORT. CORP	14 -0,01 186 -0,10		14 186	
Dotations aux provisions	<b>7 912</b> -4,27	2 745 0,63	5 167	188,18
681500 DOT. PROV. PR RISQUES	7 912 -4,27	2 745 0,63	5 167	188,18
Autres charges	9	2	7	333,83
658000 AUT RES CHARGES DE GESTION COUR	9	2	7	333,83
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(413 819) 223,46	<b>246 216</b> 56,15	(660 036)	-268,07
RESULTAT FINANCIER	2	3	(1)	-43,24
Intérêts et produits financiers	2	3	(1)	-43,24
768000 REVENUS DES VAL. MOB DE PLAC.	2	3	(1)	-43,24
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(413 817) 223,46	<b>246 220</b> 56,15	(660 037)	-268,07
Résultat exceptionnel				
Report des ressources non utilisées des exercices antér	665 978 -359,6	<b>168 136</b> 38,35	497 843	296,10
789400 REPRISE FONDS DEDIES MAVA	220 066 -118,8	112 946 25,76	107 120	94,84
789410 REPRISE FONDS DEDIES AG EAU 789420 REPRISE FONDS DEDIES CDL	34 234 -18,49	25 684 5,86 16 800 3,83	8 549 (16 800)	33,29 -100,00
789430 REPRISE FONDS DEDIES AFB	1 128 -0,61	10 800 5,65	1 128	100,00
789460 REPRISE FONDS DEDIES MAPAMA	210.6	12 705 <sup>2,90</sup>	(12 705)	-100,00
789470 REPRISE FONDS DEDIES COGITO FFEM 789800 REPRISE FONDS DEDIES MTE 2018	404 985 -218,6 5 566 -3,01		404 985 5 566	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	262 362 -141,6	411 679 93,89	(149 317)	-36,27
689400 ENGAGEMENT SUBVENTION MAVA	58 511 <i>-31,60</i>		58 511	
689440 ENGAGEMENT AFB	156 411 84 46	1 128 0,26 404 985 92,36	(1 128)	-100,00 -61,38
689450 ENGAGEMENT FFEM COGITO 689460 ENGAGEMENT MTE	156 411 -84,46	404 985 92,36 5 566 1,27	(248 574) (5 566)	-100,00
689470 FONDS DEDIES CEPF ZEMBRA	47 440 -25,62		47 440	
TOTAL DES PRODUITS	480 792 -259,6	606 610 138,35	(125 818)	-20,74
TOTAL DES CHARGES	490 994 -265,1	603 934 137,74	(112 941)	-18,70
Excédent ou déficit de l'exercice	<b>(10 201)</b> 5,51	<b>2 676</b> 0,61	(12 878)	-481,19
Contributions volontaires en nature		143 117 32,64	(143 117)	-100,00
Bénévolat		132 400 30,20	(132 400)	-100,00
Prestations en nature		10 717 2,44	(10 717)	-100,00
Charges des contributions volontaires en nature		143 117 32,64	(143 117)	-100,00
Mise à disposition gratuite biens et services		143 117 32,64	(143 117)	-100,00

AXIOME PROVENCE EXPERTISE

Ass INITIATIVE PIM

Page:

11

## Détail du compte de résultat

Etat exprimé en euros

01/01/2019 12 31/12/2019 mois 01/01/2018 12 31/12/2018 mois

Variations %

12

### Etats financiers au 31/12/2019

# ANNEXE

13

ANNEXE - Elément 1

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 829 167 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **480 792** euros et un total **charges** de **490 994** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-10 201** euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2019 et finit le 31/12/2019.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

#### **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

14

**ANNEXE - Elément 1** 

## Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

#### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

#### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

#### Subventions constatées

Les subventions sont constatées dans les comptes annuels pour les montants indiqués dans les arrêtés attributifs.

La validation définitive du total attribué ne pourra intervenir qu'après la clôture des comptes, c'est-à-dire après la remise des comptes-rendus d'actions aux financeurs.

Emprunts dettes associés (personnes physiques)

## Créances et Dettes

		Etat exprimé en <b>euros</b>	31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières  Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances représentatives des titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes versements assimilés Divers Groupe et associés Débiteurs divers  Charges constatées d'avance		5 900 352 943 154 614 125 775	5 900 352 943 154 614 125 775	
	1	TOTAL DES CREANCES	639 232	639 232	
	Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts et avances consentis aux associés (person	nnes physiques)			

	L	31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine Emprunts et dettes financières divers Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Taxes sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupe et associés Autres dettes Dette représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance	610 9 204 7 629 1 412 128 390 422 693	610 9 204 7 629 1 412 128 390 309 896	112 797	
	TOTAL DES DETTES	569 938	457 141	112 797	

Ass INITIATIVE PIM

Page:

16

**ANNEXE - Elément 6.12** 

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en <b>euros</b>	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			125 775
SOUS TRAITANCE CONVENTION MAVA		125 775	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
Т	OTAL		125 775

Ass INITIATIVE PIM

Page:

17

## **Provisions**

	Etat exprimé en <b>euros</b>	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
PR	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR QUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions	2.745		2 745	
PROVI RISQUES	Autres		7 912		7 912
	PROVISIONS POUR RIS QUES ET CHARGES	2 745	7 912	2 745	7 912
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations corporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières  Sur stocks et en-cours  Sur comptes clients  Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	2 745	7 912	2 745	7 912
	t dotations reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		7 912	2 745	

## Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	<b>Diminutions</b> C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
<ul> <li>Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés</li> </ul>				
<ul> <li>Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables</li> </ul>				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(3 520)	2 676		(844)
Résultat de l'exercice	2 676	(10 201)	2 676	(10 201)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	(844)	(7 525)	2 676	(11 045)

## Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice  D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	665 976	451 054	47 440	262 362
TOTAL	665 976	451 054	47 440	262 362

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

## Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2019	31/12/2018
Bénévolat		
Expertise mobilisée par Initiative PIM	150 400	132 400
Expertise gratuite mobilisée par PIM de 331 jours, à 400 euros jour pour l'exercice 2018 Expertise gratuite mobilisée par PIM de 376 jours à 400 euros/jour pour l'exercice 2019		
Expertise gratuite moonisee par FIM de 576 jours à 400 euros/jour pour l'exercice 2019		
	(150 400) 150 400	132 400
Prestations en nature		
Mise à disposition de locaux par le Conservatoire du Littoral	9 700	10 717
	(9 700) 9 700	10 717
Dons en nature		
Total	160 100	143 117
Répartition par nature de charges	31/12/2019	31/12/2018
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels,)		
Mise à disposition gratuite de locaux par le Conservatoire du Littoral	9 700	10 717
	(9 700) 9 700	10 717
Prestations	(5700)	
Prestations Expertise mobilisée par Initiative PIM	150 400	132 400
		132 400
Expertise mobilisée par Initiative PIM Expertise gratuite mobilisée par PIM de 376 jours à 400 euros/jour pour l'exercice 2019	150 400	
Expertise mobilisée par Initiative PIM Expertise gratuite mobilisée par PIM de 376 jours à 400 euros/jour pour l'exercice 2019		132 400
Expertise mobilisée par Initiative PIM Expertise gratuite mobilisée par PIM de 376 jours à 400 euros/jour pour l'exercice 2019 Expertise gratuite mobilisée par PIM de 331 jours, à 400 euros jour pour l'exercice 2018	150 400	
Expertise mobilisée par Initiative PIM Expertise gratuite mobilisée par PIM de 376 jours à 400 euros/jour pour l'exercice 2019 Expertise gratuite mobilisée par PIM de 331 jours, à 400 euros jour pour l'exercice 2018	150 400	
Expertise mobilisée par Initiative PIM Expertise gratuite mobilisée par PIM de 376 jours à 400 euros/jour pour l'exercice 2019 Expertise gratuite mobilisée par PIM de 331 jours, à 400 euros jour pour l'exercice 2018	150 400	

21

## Etats financiers au 31/12/2019

# ETATS FISCAUX



#### DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

#### IMPOT SUR LES SOCIETES COLLECTIVITES PUBLIQUES OU PRIVEES AGISSANT SANS BUT LUCRATIF

Adresse du service	Q T F 7	NIY _FN_DDOWFNCF SH		
où cette déclaration doit	S.I.E. AIX -EN-PROVENCE SUD			
être déposée	CS 20440 AIX EN PROVENCE CEDEX 2			
	AIX EN I	FROVENCE CEDEX Z		
	Acc TN1	TIATIVE PIM		
Identification du destinataire		ée des Calanques		
<del></del>	_	rse Parangon		
	13008 MAI	-		
Adresse de l'établissement (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)				
SIE	Numéro de dossier	Clé Régime	Code service	
1320100	366156	11 NI	652	
	SIR	EN 8   2   7   9	7   7   1   7   4	
EXERCICE OUVER	ΓLE 01/01/2019	ET CLOS LE 31/12/	/2019	
Entire red cover	LEE VE/VE/EVE	ET CEOS EE GEVEL		
DECOMPTE DE L'IMPOT A PAYER OU	A RESTITUER			
I- IMPOT SUR LES SOCIETES				
<b>Bénéfice taxable</b> (report de la case L p	age 4) : MI	1 x : 24 % =	NI	
<b>Bénéfice taxable</b> (report de la case K		T aux 15 % =	RI	
		·		
Crédits d'impôts imputables (attach	_	illi es etragères) :		
Crédits d'impôts imputés :			TI	
	/ . Y	Montant total de l'IS à pa	aver: 01 0	
Solde des crédits d'impôt non imputés sur	· 2TI ·	•	VI	
II – CONTRIBUTION SUR LES REVENU				
Recettes imposables (report de la rubriqu	e E du cadre IV (age 4):	x Taux : 2.5	5 % = NC	
			oc	
Soide des credits d'impôt non imputes sur 118 (réport de la case VI)				
Montant total de la CRL à payer :O2				
III - RECAPITULATION				
T . 1) (01 . 02 . 03) (02	1.16			
Total à payer $(O1 + O2 = O3)$ : si O3 es			03	
ou Solde du crédit d'impôt non imputé do	nt la restitution peut être dema	andée :		
(Joignez un relevé d'identité bancaire, po	ostal ou de la caisse d'épargne,			
COORDONNEES, DATE, SIGNATURE	RFS	ERVE A L'ADMINISTRATIO	ON	
			7	
Téléphone :	Somme:	Date:	Taux %	
Signature :		N° PEC :	Taux %	
Adresse électronique :		Y FEC.	Taux %	
A		Nº d'onération :	Taux %	
A LE	Date de réception	N° d'opération :	Taux %	
Nomet qualité du signataire :	Date de reception		Taux %	
MODE DE DATEMENT	Si vous pavez par chèque : u	tilisez un chèque barré : l'établir impérat		
MODE DE PAIEMENT				
(mettre une croix dans la case utile)	Si vous payez par virement, p	orécisez en le nombre	<b></b>	
en numéraire	Veuillez communiquer les élémen	its suivants à votre banque :		
par chèque bancaire Voir ci	SIE			
par virement contre	RIB			
<u> </u>	REFERENCE			



I – REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS
A – Généralités des déclarants
1 – Revenus taxables au taux de 24 % (revenus des créances non représentées par des titres négociables ; revenus des dépôts, cautionnements et comptes courants, revenus des valeurs mobilières étrangères autres que les dividendes, des avances, prêts ou acomptes reçus en qualité d'associés de société de capitaux) : indiquer le montant brut
2 – Revenus imposables au taux de 10 % : indiquer le montant brut
- produit des créances négociables sur un marché réglementé en application d'une disposition particulière et non susceptibles d'être cotées : certificats de dépôt, billets de trésorerie, bons à moyens terme négociables et bons du Trésor en compte courant ;
-revenus des obligations, titres participatifs, effets publics et de tous autres titres d'emprunts négociables émis à compter du 1er janvier 1987 : par l'État, les départements, les communes, les établissements publics français, les associations de toute nature, les sociétés, les compagnies et entreprises financières, commerciales ou civiles françaises.
3 – Dividendes perçus taxables au taux de 15 %
B – Caisses de retraite et de prévoyance
4 – Revenus imposables au taux de 10 % (revenus mentionnés au 2 du § A et ceux visés à l'article 219 quater du CGI) : indiquer le montant brut
5 – Revenus imposables au taux de 24 % (revenus de valeurs mobilières étrangères autres que les dividendes, intérêts et agios non visés à l'article 219 quater du CGI) : indiquer le montant brut
6 – Dividendes perçus taxables au taux de 15 %
II – REVENUS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES OU FORESTIERES
Bénéfice (a)  Bénéfice (a)  Déficit (b)  1 - Régime du bénéfice réel normal (1) (2) ou  Régime du bénéfice réel simplifié (1) (2)  2 - Régime des micro-exploitations « micro-BA » (1) (3)  TOTAL  3 - Bénéfice imposable (col. a - col. b) ou déficit (col. col. a) des exploitations agricoles  (1) L'article 33 de la loi n° 1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 a abrogé, à compter de l'imposition des revenus de 2016, le régime du forfait agricole pour le remplacer par un régime dit « micro BA » , codifié à l'article 64 bis nouveau du code général des impôts (CGI).  Le scollectivités peuvent demander que leur bénéfice soit déterminé suivant les règles de ce nouveau régime.  Le régime « micro BA » s'applique de plein droit aux exploitations agricoles dont la moyenne des recettes ne dépasse pas 82 200 € hors taxes, sur trois années consécutives. En cas de dépassement, les exploitations sont imposées d'après un régime réel d'imposition (réel simplifié ou réel normal).  Le bénéfice imposable est égal à la moyenne triennale des recettes de l'année d'imposition et des deux années précédentes, diminuée d'un abattement de 87 % représentatifdes charges, qui ne peut être inférieur à 305 €  Ce nouveau régime s'applique à compter de l'imposition des revenus de l'année 2016, soit au titre de l'impôt sur le revenu die ne 2017.  A titre transitoire, le bénéfice imposable au titre des années 2016 et 2017 prendra en compte à la fois des bénéfices agricoles forfaitaires de 2014, de 2015 et des recettes de 2016 diminuées d'un abattement de 87 % ;  - année 2017 : moyenne du bénéfice agricole forfaitaire de 2015 et des recettes de 2016 et 2017 diminuées d'un abattement de 87 %.  Toutefois, quelque soit le montant de leurs recettes, les collectivités demeurent imposées d'après le régime du forfait visé à l'article 76 du code général des impôts en ce qui concerne le bénéfice proquent des coupes de bois.
(2) Lignes correspondantes de l'imprimé 2151 pour le régime du bénéfice réel normal, 2139 B pour le régime réel simplifié. Le bénéfice ou le déficit est déterminé compte tenu des revenus accessoires (location de droit d'affichage, du droit de chasse, de la concession du droit d'exploitation, des redevances
tréfoncières, etc.). (3) Les revenus accessoires constituent des revenus distincts du micro-BA; ils sont imposables dans la catégorie des revenus fonciers (cadre IV, revenus des propriétés bâties et non bâties).
DOCUMENTS A JOINDRE A LA PRESENTE DECLARATION  (1) Par les collectivités placées sous le régime du bénéfice réel normal:  -les exemplaires destinés à l'administration des tableaux nos 2144 à 2154. Ces imprimés peuvent être retirés auprès du service des impôts des entreprises ou de la Direction des Grandes Entreprises ou sur le site « impots.gouv.fi»; et, en outre, en ce qui concerne les collectivités qui sont imposables pour la première fois d'après ce régime:  - copie du bilan d'ouverture de l'exercice;  - tableau présentant  a) pour chaque élément de l'actifinmobilisé, l'année ou à défaut, la période de son acquisition ainsi que son prix d'achat ou de revient;  b) pour chaque élément amortissable, sa valeur nette comptable restant à amortir au 1 er janvier de l'année de passage au régime du bénéfice réel et sa durée d'utilisation restant à courir à la même date;  c) pour chaque élément acquis avant le 1 er janvier 1959 et faisant l'objet d'une réévaluation, le prix de revient réévalué;  d) une note indiquant l'évaluation détaillée du stock porté au bilan d'entrée ainsi que, éventuellement, le mode de détermination de la décote.  Renseignements à produire avec la déclaration de résultats de l'année du premier franchissement de la limite du micro-BA: valeur vénale des terres et bâtiments d'exploitation au 1 er janvier de l'année considérée.  (2) Par les collectivités placées sous le régime du bénéfice réel simplifiée:  - imprimés nos 2139 A à 2139E (imprimés à se procurer du service des impôts des entreprises ou de la Direction des Grandes Entreprises ou sur le site impots.gouv.fr);  Les collectivités doivent également faire connaître la valeur vénale de leurs terres et bâtiments au 1 er janvier de l'année du franchissement de la limite du forfait.

RECEITES  1 — Montant brut des fermages ou des loyers encaissés  2 — Recettes provenant de la location du droit d'affichage cia droit Ne chasse ou de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobin, de la concession du droit d'application de carrières, d'une source thermale, des relevances tréfoncières ou autres redevances  3 — Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par convention à la charge des locataires (2)  4 — Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  5 — Total des recettes (lignes 1 à 4)  FRAIS ET CHARGES  6 — Frais d'administration et de gestion (4)  7 — Autres frais de gestion (5)  8 — Primes d'assurance (6)  9 — Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci dessous ) (7)  10 — Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  11 — Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des associations foncières  12 — Impositions (y compris la CRL) (9)  13 — Amortissements des constructions fiscalement déductibles  14 — Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les copropriétaires bailleurs (10)  15 — Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	oitation
A - Adresse des propriétés    Départ (code)   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit   Nature   Départ (code)   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit (code)   Commune   Rue et numéro et les subscious et lus lieu-dit (code)   Commune   Rue et numéro et lus lieu-dit (code)   Commune   Rue et numéro et lus lieu-dit (code)   Commune   Rue et numéro et lus lieu-dit (communication et lus lie	Propriét (P) ou n propriétaire
A - Adresse des propriétés    Depart   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit   Nature   Départ   Conde)   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit	
A - Adresse des propriétés    Papart   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit   Nature   Départ   Coole)   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit	
A - Adresse des propriétés    Papart   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit   Nature   Départ   Coole)   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit	_
A - Adresse des propriétés    Papart   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit   Nature   Départ   Coole)   Commune   Rue et numéro ou Lieu-dit	
A - Adresse des propriétés    Commune	-
Recent   Rue et numéro ou Lieu-dit   Nature   Départ (code)	
A Rewnus imposables    Control of the proprietés rurales et « U » pour les propriétés urbaites et « U » pour les propriétés urbaites d'écution et leurs dépendances y compts les terraines mbiss à dans les communes quaites de la location du droit d'affichage et al doit et evances du de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobils, de la vernales que de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobils, de la vernales quaitres redwarces et des péches de la location du droit d'affichage et al doit et evances in droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des Nievances et des pour des locataires (2)  - Salventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  - Total des recettes (lignes 1 à 4)  RAS ET CHARGES  - Primes d'assurance (6)  - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci essous ) (7)  - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 - Indemnités d'diviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières  2 - Impositions (y compris la CRL) (9)  3 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les propriétaires bailleurs (11)	Natu
RECETIES  - Montant brut des fermages ou des loyers encaissés  - Recettes provenant de la location du droit d'affichage district e chasse u de pêtche, de toits pour des antennes de téléphonie mobin, de ne voncession u droit d'exploitation de carrières, d'une exploitation de carrières, d'une source thermale, des devances réfoncières ou autres redevances  - Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par onvention à la charge des locataires (2)  - Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  - Total des recettes (lignes 1 à 4)  PAMS ET CHARGES  - Prais d'administration et de gestion (4)  - Autres frais de gestion (5)  - Prines d'assurance (6)  - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci essous) (7)  0 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières  2 - Impositions (y compris la CRL) (9)  3 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  5 - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre el l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
Propriétés urbaine (constructions et leurs feprodances y compris les terrains non baits sis dans les villes ordans les cultures qui ne fort pas partie d'une exploitation agricole)  EECETTES  Montant brut des fermages ou des loyers encaissés  Recettes provenant de la location du droit d'affichage du front re chasse du pépèche, de toits pour des santennes de téléphonie mobin de mencession droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des devances éfoncières ou autres redevances  Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par onvention à la charge des locataires (2)  Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  Total des recettes (lignes 1 à 4)  RAIS ET CHARGES  Frais d'administration et de gestion (4)  Autres frais de gestion (5)  Primes d'assurance (6)  Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci essous) (7)  O-Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  I Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières  Amortisements des constructions fiscalement déductibles  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les propriétaires bailleurs (10)  5 - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre et année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
Propriétés urbaine (constructions et leus feptudances y compts les terrains non batis sis dans les villes ordans les commune rurales qui ne fon pas partie d'une exploitation agricole)  ECETTES  1  Montant brut des fermages ou des loyers encaissés  Recettes provenant de la location du droit d'affichage du droit et chasse de péche, de toits pour des antennes de téléphonie mobin de brevenession droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des devances éfoncières ou autres redevances  Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par mivention à la charge des locataires (2)  Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  Total des recettes (lignes 1 à 4)  RASS ET CHARGES  — Frais d'administration et de gestion (4)  — Autres frais de gestion (5)  — Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci issous) (7)  De Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  — Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières  2 — Impositions (y compris la CRL) (9)  3 — Amortissements des constructions fiscalement déductibles  3 — Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les propriétaires bailleurs (10)  5 — Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre et l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
Propriétés urbaine (controctions et leus internations et leus et	
RECETIES  - Montant brut des fermages ou des loyers encaissés  - Recettes provenant de la location du droit d'affichage distribute e dasse u de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobin de ne encession droit d'exploitation de carrières, d'une exploitation de carrières, d'une source thermale, des devances réfoncières ou autres redevances  - Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par onvention à la charge des locataires (2)  - Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  - Total des recettes (lignes 1 à 4)  RAIS ET CHARGES  - Frais d'administration et de gestion (4)  - Autres frais de gestion (5)  - Primes d'assurance (6)  - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci essous) (7)  0 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les propriétaire bailleurs (10)  - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre el l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
RECEITES  - Montant brut des fermages ou des loyers encaissés  - Recettes provenant de la location du droit d'affichage de droit e casasse de pédendance y comptis les traits non bâtis sis dans les villes ou dans les communes rurales qui ne font pas partie d'une exploitation agricole)  - Recettes provenant de la location du droit d'affichage de droit e casasse de pédence de foicit e casasse de de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobin, de la revacession droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des devances effoncières ou autres redevances  - Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par onvention à la charge des locataires (2)  - Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  - Total des recettes (lignes 1 à 4)  RAIS ET CHARGES  - Frais d'administration et de gestion (4)  - Autres frais de gestion (5)  - Primes d'assurance (6)  - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci issous ) (7)  0 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières  2 - Impositions (y compris la CRL) (9)  3 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les propriétaires bailleurs (10)	
Montant brut des fermages ou des loyers encaissés  Recettes provenant de la location du droit d'affichage in droit le chasse u de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobile de la concession u droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des la devances réfoncières ou autres redevances  Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par onvention à la charge des locataires (2)  Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  Total des recettes (lignes 1 à 4)  RAIS ET CHARGES  Frais d'administration et de gestion (4)  Autres frais de gestion (5)  Primes d'assurance (6)  Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci essous ) (7)  O Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières  2 Impositions (y compris la CRL) (9)  3 Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les porporjétaires bailleurs (10)  5 Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre e l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	n bâtis même s s dans les villes
- Recettes provenant de la location du droit d'affichage che droit e chasse u de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobin de la concession u droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des a devances réfoncières ou autres redevances  - Dépenses par nature déductibles incombant au propriétaire et mises par onvention à la charge des locataires (2)  - Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  - Total des recettes (lignes 1 à 4)  **RAIS ET CHARGES**  - Frais d'administration et de gestion (4)  - Autres frais de gestion (5)  - Primes d'assurance (6)  - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci essous ) (7)  0 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières  2 - Impositions (y compris la CRL) (9)  3 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  5 - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre e l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs sailleurs sailleurs sailleurs sailleurs sailleurs de l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs sailleurs	3
au de pêche, de toits pour des antennes de téléphonie mobil de la concession la droit d'exploitation de carrières, d'une source thermale, des la devances réfoncières ou autres redevances réfoncières ou autres redevances refoncières ou autres redevances refoncières ou autres redevances refoncières ou autres redevances refoncières ou autres redevances rouvention à la charge des locataires (2)  - Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  - Total des recettes (lignes 1 à 4)  - Total des recettes (lignes 1 à 4)  - Frais d'administration et de gestion (4)  - Autres frais de gestion (5)  - Primes d'assurance (6)  - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci lessous ) (7)  - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des ssociations foncières  - Indemnités d'éviction, frais de relogement déductibles  - Provisions your charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre le l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
convention à la charge des locataires (2)  4 - Subventions (ANAH), indemnités d'assurance (3)  5 - Total des recettes (lignes 1 à 4)  FRAIS ET CHARGES  5 - Frais d'administration et de gestion (4)  7 - Autres frais de gestion (5)  8 - Primes d'assurance (6)  9 - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci dessous ) (7)  10 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  11 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des associations foncières  12 - Impositions (y compris la CRL) (9)  13 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles  14 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les copropriétaires bailleurs (10)  15 - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre de l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
FRAIS ET CHARGES  5 - Frais d'administration et de gestion (4)  7 - Autres frais de gestion (5)  8 - Primes d'assurance (6)  9 - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci lessous ) (7)  0 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des ssociations foncières  2 - Impositions (y compris la CRL) (9)  3 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  5 - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre le l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
FRAIS ET CHARGES  i – Frais d'administration et de gestion (4)  — Autres frais de gestion (5)  i – Primes d'assurance (6)  — Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci lessous ) (7)  0 – Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 – Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des ssociations foncières  2 – Impositions (y compris la CRL) (9)  3 – Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 – Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  5 – Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre el l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
- Frais d'administration et de gestion (4)  - Autres frais de gestion (5)  - Primes d'assurance (6)  - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci essous ) (7)  0 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des ssociations foncières  2 - Impositions (y compris la CRL) (9)  3 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  5 - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre el l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
- Autres frais de gestion (5) - Primes d'assurance (6) - Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci essous ) (7) 0 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8) 1 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières 2 - Impositions (y compris la CRL) (9) 3 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles 4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10) 5 - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre el l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
Primes d'assurance (6)  Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir le cadre C ci essous ) (7)  O – Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 – Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des sociations foncières  2 – Impositions (y compris la CRL) (9)  3 – Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 – Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  5 – Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre et l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
essous ) (7)  0 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des ssociations foncières  2 - Impositions (y compris la CRL) (9)  3 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  5 - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre el l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
0 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire (8)  1 - Indemnités d'éviction, frais de relogement, frais d'adhésion à des ssociations foncières  2 - Impositions (y compris la CRL) (9)  3 - Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 - Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  5 - Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre el l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
ssociations foncières  2 – Impositions (y compris la CRL) (9)  3 – Amortissements des constructions fiscalement déductibles  4 – Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10)  5 – Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre et l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
3 – Amortissements des constructions fiscalement déductibles 4 – Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10) 5 – Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre e l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
4 – Provisions pour charges de copropriété payées en 2019 par les opropriétaires bailleurs (10) 5 – Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre e l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
opropriétaires bailleurs (10)  5 – Régularisation des provisions pour charges de copropriété déduites au titre e l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
e l'année 2018 par les copropriétaires bailleurs (11)	
C TOTAL DEGENATOR OF A DOUGLE CALL CALL CALL CALL CALL CALL CALL CA	
6 – TOTAL DES FRAIS ET CHARGES [(lignes 6 à 14) – ligne 15]	
7 – INTERETS DES EMPRUNTS contractés pour l'acquisition, la construction, la réparation, l'amélioration ou la conservation des propriétés remplir le cadre D page 4)	
8 – REVENUS (+) OU DEFICITS (-) par catégorie d'immeubles ligne 5 – (ligne 16 + ligne 17))	

C – Paiement des travaux figurant sur la ligne 9	D – Intérêts des emprunt figurant sur la ligne 17			
Date et montant des paiements effectués au cours de l'exercice	Personne ou organisme prêteur (nom, adresse)  Date du prêt  Date du cours de l'exercice			
E – Contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL) (article Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	e 234 nonies à 234 quindecies du CGI)			
V – DETERMINATION DU BENEFICE TAXABLE				
RECAPITULATION DES REVENUS IMPOSABLES détaillés pages 2 et 3	Bénéfice (a) Déficit (b)			
Revenus de capitaux mobiliers imposables à 24 % (reportez dans la colonne 1 le chiffre figurant au §I, ligne 1 ou 5)  Revenus des exploitations agricoles ou forestières (reportez dans la colonne 1 ou 2 le chiffre figurant au §II, ligne 3)  Revenus des propriétés bâties ou non bâties (reportez dans la colonne 1 ou 2 le chiffre figurant au §IV, ligne 20)				
TOTAL				
Solde bénéficiaire(col. 1 – col. 2) (à reporter case A) ou Solde déficitaire (col. 2 – col. 1) (à reporter case B)	A B			
Montant total des déficits anterieurs restant à reporter	C			
Solde bénéficiaire(A-C) (à reporter case E) ou Solde déficitaire (C-A) ou (B+C) (à reporter case F)	E F			
Revenus des dividendes imposés à 15 % (reporter case K le chiffre figurant au §1, ligne 3 ou 6)				
Revenus de capitaux mobiliers imposables à 10 % (reporter case G le chiffre figurant au §I, ligne 2 ou 4)	Ğ			
1 – la collectivité a réalisé un solde bénéfic une E res (reporter case H les 10/24 du montant brut (G))	mplie)			
2 – la collectivité a réalisé un solde déficitaire (case F rem	plie)			
- si les revenus mobiliers (G) sont supérieurs au déficit (F), reporter case I les 10/24 de la différence (G-F)				
- si le déficit (F) est supérieur ou égal aux revenus au reporter case J la différence (F - G)	x revenus mobiliers (G),			
<b>BENEFICE TAXABLE A 24</b> % $(L = E + H \text{ ou } I)$ (à reporter case MI page 1) <b>DEFICIT</b> $(M = F \text{ ou } J)$	ou L M			
Si vous donnez en location un ou des locaux nus à usage professionnel dont l	e montant des recettes HT est supérieur à 152 500 €,			
cochez la case suivante :	-			